

Procès-verbal de la 14^e Assemblée générale

du samedi 20 mai 2017 à 9 h 45 à la maison paroissiale de l'église réformée d'Anet/Ins.

Membres du comité présents: Hans-Peter Grossniklaus, Heidi Haas, Walter Riedweg, Markus Rusch, Hansruedi Spichiger, Richard Volz, Elvira Weber, Bruno Worni.

Membres du comité excusés: Gottfried Aebi

Vérificateur des comptes présent: Werner Kummer

Vérificateur des comptes excusé: Hanspeter Stübi

Délégués et hôtes présents: selon la liste des présences, il y a 61 représentant-e-s de paroisses, dont 58 ayant droit de vote, ainsi que 10 hôtes et 1 traducteur sans droit de vote.

Les hôtes ci-après d'organisations partenaires invitées sont présents:

- M. Martin Koelbing, délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne,
- M. Jörg Haberstock, conseiller synodal, et M. Kurt Hofer, chef du secteur Paroisses et formation de l'Eglise réformée du canton de Berne,
- M. Urs Hallauer, président de l'Association bernoise des administrateurs de paroisse,
- M. le pasteur Lorenz Wacker, président de l'association «reformiert.»,
- M. Beat Heurer, président de l'Association Cadres des communes bernoises,
- Mme Therese Rufer, présidente de l'Association bernoise des communes et corporations bourgeoises,
- Mme la pasteur Judith Poerksen de la Société pastorale réformée,
- Mme Brigitte Zahnd et le pasteur Bruno Bader, Saanen,
- M. Bruno Knüsel, ancien administrateur fiscal du canton de Berne,
- M. Fridolin Marti, ancien président et membre d'honneur de l'Association des paroisses,
- M. Max Perrenoud, traducteur pour le français.

Les organisations et les personnes suivantes se sont excusées:

- M. le président du Conseil-exécutif, Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,
- M. Andreas Zeller, président du Conseil synodal, et M. le pasteur Stephan Ramseier, Conseil synodal de l'Eglise réformée nationale,
- M. le pasteur Christoph Schuler, président de la commission catholique chrétienne,
- Mme Elisabeth Kaufmann, vice-présidente du Conseil synodal de l'Eglise catholique romaine,
- Mme Henriette von Wattenwyl de la commune bourgeoise de Berne,
- M. Hans Hermann, rédacteur du journal «reformiert.»,
- l'Association des communes bernoises.

Des médias invités, est présent:

- M. Andreas Krummenacher du «Pfarrblatt» catholique romain.

Les paroisses suivantes sont représentées par des délégués (selon liste des présences):

- Paroisses catholiques chrétiennes: Berne, Bienne, Saint-Imier, Thoune.
- Paroisses catholiques romaines: Konolfingen, Seeland-Lyss.

- Paroisses réformées:
Belp-Belpberg-Toffen, paroisse générale de Berne, Berne Frieden, Berne Nydegg, Bleienbach, Bienne, Corgément-Cortébert, Diemtigen, Eggwil, Gerzensee, Gottstatt, Grafenried-Fraubrunnen, Grosshöchstetten, Gsteig-Interlaken, Heimiswil, Herzogenbuchsee, Anet/Ins, Jegenstorf-Urtenen, Kallnach-Niederried, Kirchdorf, Kirchlindach, Köniz, Konolfingen, Langenthal, Laupen, Malleray-Bévilard, Meikirch, Münsingen, Muri-Gümligen, Nidau, Oberdiessbach, Rapperswil, Reutigen, Rüegsau, Rüti b. Büren, Saanen, Saint-Imier, Schangnau, Schüpfen, Seeberg, Sigriswil, Sonvilier, Spiez, Sutz, Täuffelen, paroisse générale de Thoune, Tramelan, Utzenstorf, Vinelz-Lüscherz, Walkringen, Walperswil-Bühl, Wimmis.

Les paroisses suivantes se sont excusées:

- Paroisses catholiques romaines:
Bienne, Frutigen, Gstaad, Langenthal, Münsingen, Oberhasli, Pieterlen, Worb.
- Paroisses réformées:
Aarwangen, Aarberg, Arch, Bätterkinden, Bolligen, Bremgarten Matthäus, Bürglen, Eriswil, Erlach-Tschugg, Frauenkappelen, Frutigen, Goldiwil, Grandval, Guttannen, Hasle b. Burgdorf, Heimberg, Hindelbank, Kappelen, Kehrsatz, Kerzers, Langenthal, Lauterbrunnen, Lützelflüh, Lyss, Meiringen, Mühleberg, Münchenbuchsee, Pilgerweg, Ringgenberg, Roggwil, Rohrbach, Rüderswil, Rüeggisberg, St. Stephan, Schlosswil, Sumiswald, Steffisburg, Stettlen, Tavannes, Thun-Stadt, Thun-Strättligen, Trubschachen, Unterseen, Ursenbach, Vechigen, Wangen, Wichtrach, Zollikofen.

1. Bienvenue

M. Markus Reist, président du conseil de la paroisse réformé d'Anet/Ins, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il donne quelques informations sur sa paroisse, qui regroupe les villages d'Anet/Ins, Brüttelen, Breiten et Müntschemier. Il y a 10 ans, la paroisse a pu racheter la «Pfrundscheune» (grange de prébende) et la transformer en sa nouvelle maison de paroisse. La première église, de style roman, a été érigée aux XI^e et XII^e siècles. Au XV^e siècle, elle a été agrandie dans le style gothique et a reçu une tour. De nouvelles extensions ont suivi au XVII^e siècle. Les derniers travaux de renouvellement remontent à la première décennie du XX^e siècle. Enfin, une rénovation de l'extérieur a eu lieu dans les années 1970 et une rénovation de l'intérieur dans les années 1990. Le conseil de paroisse, qui est subdivisé en secteurs, compte huit membres. Il est prévu d'engager un directeur. La paroisse emploie actuellement une vingtaine de personnes. Il y a une coopération bien établie avec la paroisse de Cerlier/Erlach, pour le compte de laquelle le secrétariat de la paroisse se charge de différentes tâches. M. Reist transmet à l'assemblée les excuses du pasteur Matthias Neugebauer. Il invite ensuite les personnes présentes à visiter l'église et la maison Anker. Alber Anker était très lié à l'Eglise et avait initialement commencé des études de théologie. M. Reist indique enfin que sa paroisse offre les boissons de l'apéritif qui sera servi à l'issue de la réunion.

La pasteure Silvia Käser-Hofer salue l'assemblée au nom du pastorat de la paroisse d'Anet avec « la condensation d'Anet » et leur souhaite une bonne journée de réunion. Elle présente

Hansruedi Spichiger, président de l'Association des paroisses remercie le président du conseil de paroisse d'Anet ainsi que la pasteure Käser pour leurs aimables paroles de bienvenue. Il remercie tout le conseil de paroisse pour l'accueil qui leur est fait à la maison de paroisse et pour les boissons de l'apéritif. Il remet à M. Reist un petit cadeau.

En guise d'introduction, le président tient à relever qu'il y a passablement de mouvement dans le paysage ecclésiastique. Le Grand Conseil va se pencher sur la nouvelle loi sur les Églises à l'automne et doit l'adopter.

S'il tient les promesses faites en automne 2015, les postes pastoraux sont garantis pour le moment. Cependant, les prestations du canton ne seront probablement pas gravées dans le marbre. Qu'est-ce que cela signifie pour les paroisses?

1. Nous devons saisir les prestations que nous fournissons et les faire connaître (informer); «Faire le bien et en parler», telle doit être notre devise.
2. Entretenir les relations avec les preneurs de décisions. Ces personnes doivent savoir quelles contributions apportent les paroisses.
3. Si le Grand Conseil adopte le projet actuel de la loi sur les Églises, nous aurons une période de répit, que nous devons mettre à profit pour vérifier nos structures. Il ne s'agit pas de viser des fusions entre paroisses, mais en premier lieu des collaborations afin de mieux exploiter les ressources et pour compenser les baisses des contributions cantonales et des rentrées fiscales. La coopération peut également avoir lieu par-delà les confessions et avec des communes politiques.

L'Association des paroisses s'emploiera, dans les limites de ses possibilités, de favoriser de tels processus par des impulsions, des conseils et des actes. Nous tenons à faire face et à relever ces défis.

Suite à cet état des lieux, le président ouvre l'Assemblée générale 2017 et salue les personnes présentes.

Il adresse des paroles de bienvenue aux invités et aux représentants d'organisations partenaires, et transmet les excuses des personnes qui n'ont pas pu venir. Pour les paroisses qui se sont excusées, il renvoie au procès-verbal de la réunion.

Il retient que l'invitation a été envoyée dans les délais prévus par les dispositions statutaires. Les documents de séance ont été mis à disposition, en français et en allemand, sur le site Web de l'association.

Le président soumet au débat l'ordre du jour. Personne ne demande à prendre la parole. Les affaires seront par conséquent traitées dans l'ordre indiqué dans l'invitation, à savoir:

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de la 13^e Assemblée générale, du samedi 21 mai 2016
3. Rapport annuel du président
4. Comptes annuels 2016
 - 4.1 Présentation des comptes annuels
 - 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes
 - 4.3 Prise de décision
 - 4.4 Décharge du comité
5. Cotisation de membre 2018
6. Budget 2018
7. Informations diverses
8. Soigner les réseaux: les expériences de la paroisse réformée de Saanen
9. Divers

Étant donné qu'il y aura des votes, il faudra éventuellement des scrutateurs. Richard Volz propose donc Brigitte Stebler, de la paroisse réformée de Köniz, et Ernst Zürcher, de la paroisse réformée de Grosshöchstetten. Cette proposition ne soulève pas d'opposition. Les deux personnes proposées sont donc élues comme scrutateurs.

Le président indique qu'aucune proposition écrite n'a été déposée pour l'assemblée de ce jour. Il prie toutes les personnes présentes de veiller à s'inscrire sur l'une des listes de présence qui circulent.

2. Procès-verbal de la 13^e Assemblée générale, du samedi 21 mai 2016

Personne ne demande à prendre la parole concernant le procès-verbal. Le président déclare que le procès-verbal est approuvé et remercie son rédacteur, Richard Volz, pour son travail précis et engagé.

3. Rapport annuel du président

Le président fait une introduction pour son rapport qui a été publié sur le site Web. Il transfère la direction des débats au vice-président, Hans-Peter Grossniklaus.

Celui-ci souligne l'énorme somme de travail de détail et de séances qui est nécessaire pour la rédaction de ce rapport. Il remercie le président, qui se consacre à sa tâche avec un grand engagement et met à profit ses vastes connaissances professionnelles et un grand réseau de relations.

Personne ne demande à prendre la parole. Le rapport annuel est approuvé par acclamation.

Le président remercie ses collègues du comité pour leur grand engagement au service de l'association et pour la collaboration très conviviale au sein de cet organe.

4. Comptes annuels 2016

4.1 Présentation des comptes annuels

Le trésorier Bruno Worni informe: les recettes ont connu une légère hausse, grâce à l'augmentation du nombre de membres. Les 225 cotisations de membre donnent des recettes de 33 750,00 CHF.

Les dépenses du bureau, secrétariat et traductions, ont atteint 11 265,35 CHF. Les dépenses du comité se sont montées à 7 587,25 CHF et celles des projets à 11 988,30 CHF. Le total des dépenses est donc de 30 840,90 CHF.

Il en résulte un excédent de recettes de 2909,10 CHF.

Il manque dans les comptes une facture d'un montant de 4686,75 CHF pour des travaux de traduction qui ont été terminés trop tard pour qu'un paiement en 2016 fût possible. Cette facture figurera dans les comptes 2017.

Personne ne demande à prendre la parole.

4.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, MM. Hanspeter Stübi et Werner Kummer, ont contrôlé les comptes annuels en bonne et due forme.

Werner Kummer informe l'assemblée au nom des vérificateurs et relève: les comptes sont tenus en bonne et due forme et concordent avec les données du compte de Postfinance. Il recommande l'approbation des comptes.

Personne ne demande à prendre la parole.

4.3 Décision

Les comptes sont approuvés sans voix contre.

4.4 Décharge du comité

Décharge est donnée au comité, à l'unanimité.

5. Cotisation de membre 2018

Au nom du comité, Bruno Worni recommande de maintenir la cotisation à 150 CHF.

Pour le budget 2018, il table que quelques paroisses supplémentaires rejoindront l'association et que les recettes augmenteront donc à nouveau légèrement. Le budget prévoit des recettes et des dépenses de 34 500,00 CHF.

Personne ne demande à prendre la parole concernant le budget ou la cotisation de membre.

La cotisation de membre est approuvée par la grande majorité des votants, sans voix contre.

6. Budget 2018

Personne ne demande à prendre la parole concernant le budget

Le budget 2018 est approuvé par la grande majorité des votants, sans voix contre.

7. Informations diverses

État de la révision de la loi sur les Églises

Markus Rusch informe au sujet des travaux de l'Association des paroisses. En sa qualité de défenseur des intérêts de toutes les paroisses, le comité s'est fortement impliqué dans les travaux préparatoires et a participé activement aux groupes de travail institués par le canton.

Parallèlement, il a créé un Groupe de réflexion, composé de représentants de paroisses des trois Églises nationales. Il tient à exprimer des remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées sur ce dossier. Les Églises réformée et catholique romaine ont institué une organisation de projet. L'Église réformée a créé six projets partiels. Le comité est représenté par l'un ou l'autre membre dans la presque totalité de ces projets. L'Église catholique romaine, elle, a choisi la formule de la participation d'un délégué au groupe d'accompagnement.

Martin Koelbing informe au sujet des résultats de la consultation et des thèmes qui pourraient donner lieu à des discussions lors de l'examen au Grand Conseil.

Les points suivants ont été approuvés par tous:

- autonomie des paroisses; un niveau supérieur n'est nécessaire que là où les paroisses ne peuvent pas agir de façon indépendante. Il souligne que ce principe a également été arrêté dans des encycliques du pape.
- trois commissions d'examen étatiques pour les ecclésiastiques, une par Église nationale.
- la description globale des prestations des paroisses, à la place d'une mise au concours des différentes tâches.

Les points suivants ont rencontré une opposition:

- la gratuité des prestations que les communes fournissent pour les paroisses (données pour la tenue du registre).
- le fait que les prestations individuelles ne soient pas mises au concours et rémunérées séparément.

Les thèmes dont Martin Koelbing pense qu'ils seront sujet à discussion au Grand Conseil sont les suivants:

- la durée du contrat pour le 2^e pilier de financement. Probablement qu'une proposition sera formulée pour demander que la durée du contrat soit de quatre au lieu de six ans;
- la question de savoir si, en 2019, il faut budgétiser un montant fixe ou si les paiements doivent correspondre aux frais effectifs résultant des emplois;
- la définition des prestations.

Les Églises ont un droit d'être consultées concernant les recommandations émises par la Commission des institutions politiques, puis à nouveau après la première lecture au Grand Conseil.

Hansruedi Spichiger remercie vivement Martin Koelbing pour ces précieuses informations. Il ajoute que le comité est d'avis qu'il serait judicieux, pour favoriser une bonne coopération, de prévoir un dédommagement pour les prestations fournies par les communes politiques. Par contre, une durée contractuelle de quatre au lieu de six ans serait en notre défaveur. À ce propos, il fait référence aux incertitudes en rapport avec les cotisations à long terme au 2^e pilier.

État des travaux sur le MCH2

Walter Riedweg, responsable des questions financières des paroisses au sein du comité, informe l'assemblée au sujet du modèle comptable:

- Les bases légales se trouvent dans la loi et l'ordonnance sur les communes ainsi que dans l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes.
- Conformément au calendrier, des paroisses pilotes opèrent selon le MCH2 depuis 2014, tandis que les communes politiques sont toutes passées au nouveau modèle en 2016.
- Toutes les informations relatives aux résultats réalisés jusqu'ici se trouvent sur le site Web de l'Association des paroisses, tout comme des exemples de Belp et Langenthal, qui figurent parmi les paroisses pilotes. Les renseignements plus détaillés, en particulier à l'intention des responsables financiers, sont disponibles auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).
- L'introduction du MCH2 pour toutes les paroisses est prévue au 1^{er} janvier 2019. Les comptes annuels 2017 et 2018 devront encore être bouclés selon le MCH1. Il est conseillé aux paroisses de désigner au plus tard en 2017 une personne responsable du MCH2. En effet, des décisions devront être prises bientôt déjà, par exemple «qui pourra tenir les comptes à l'avenir?» (de façon indépendante, en collaboration avec d'autres, les confier à des tiers?). Si une paroisse veut que son propre personnel se charge des comptes, ces personnes doivent impérativement suivre le cours en ligne de l'OACOT. L'association apporte volontiers son soutien dans ce domaine. En 2018, le budget 2019 devra être établi selon le MCH2.
- Pour les impôts paroissiaux des personnes morales, nous avons obtenu que ce soit le principe des affectations exclues et non pas des affectations particulières qui s'appliquera, signifiant qu'il s'agira de définir les prestations comptant comme cultuelles et qui ne sont pas concernées par l'affectation spécifique. Pour toutes les autres activités, il sera possible d'utiliser des revenus fiscaux provenant de personnes morales. Nous avons pu éviter l'obligation de présenter des rapports chaque année. Pour ce faire, les activités devront être réparties en cultuelles et non cultuelles, distinction qui devra être visible dans les comptes selon MCH2. La charge de travail pour la présentation des rapports s'en trouve ainsi nettement allégée. Un groupe de travail élabore actuellement une proposition permettant de présenter les dépenses selon des catégories principales: culte, formation, affaires sociales, culture, infrastructure et organisation.
- Nous placerons sur notre site Web une liste de contrôle pour tout ce qui doit être fait dans les paroisses.

Développement du site Web

Elvira Weber indique qu'une page spéciale pour le MCH2 a été créée pour répondre à un vœu exprimé par un grand nombre de paroisses. Vous trouverez cette page dans la rubrique «Actualités». Le comité s'efforce d'y placer les dernières informations de l'OACOT sur la question.

8. Soigner les réseaux: les expériences de la paroisse réformée de Saanen

Le président rappelle que l'importance de bons contacts avec les politiques locaux avait déjà été soulignée à l'occasion de l'Assemblée générale 2015. Le comité tient à donner quelques idées sur le comment. À cet effet, il va citer quelques exemples. Cette année, nous donnons la parole pour ce faire à Mme Brigitte Zahnd, présidente du conseil de paroisse, et au pasteur Bruno Bader de la paroisse de Saanen.

Mme Zahnd explique qu'il y a quatre ans, l'intention était de sensibiliser aussi bien les candidat-e-s que les électeurs/trices à la thématique de l'Église et de l'État, en vue des élections au Grand Conseil. Le conseil de paroisse a alors institué un groupe de travail, sous la direction du pasteur Bruno Bader.

M. Bader parle du hearing qui a eu lieu au niveau régional, dans une approche œcuménique. À cette occasion, il a été question de sujets tels qu'Église et État social ou ville et campagne. Des représentants de tous les partis étaient invités et tous sont venus. Les présidents des conseils synodaux réformé et catholique romain ont également participé à cette réunion. M. Bader a pu constater que cette soirée a été utile également pour les candidat-e-s. Ils ont dû mener une réflexion sur ces questions comme ils ne l'auraient probablement jamais fait autrement. Organiser cet événement n'a pas été une mince affaire pour la paroisse; les coûts se sont montés à environ 4000 francs. Mais l'Église en a acquis le statut d'acteur important dans la société. La résonance dans la population et dans les médias locaux a été positive. Une centaine de personnes issues de la population ont participé à l'événement. Elles ont, elles aussi, été amenées à réfléchir sur le sujet.

Le président remercie cordialement les deux représentants de la paroisse de Saanen pour ces informations et leur remet un modeste cadeau.

9. Divers

Jörg Haberstock, conseiller synodal de l'Église réformée, remercie l'association pour l'invitation. Il indique que la nouvelle loi sur les Églises nationales obligera à adapter 40 ordonnances et règlements. Les associations participent à ce projet. L'objectif est d'assurer au pastorat des conditions aussi bonnes que jusqu'à présent. Il trouve heureux qu'il existe une Association des paroisses qui met à disposition son savoir-faire.

Martin Koelbing rappelle que tous les documents relatifs à la révision de la loi sur les Églises (depuis 2013) sont accessibles sur le site de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Heidi Haas remercie les femmes de Seeländercatering et les aides venues de Thoune, qui se chargent de la restauration des participants. Hansruedi Spichiger remercie à son tour Heidi Haas pour l'immense travail qu'elle a abattu avec son équipe pour mettre en place tout ce qu'il faut pour une telle assemblée.

Beatrix Ogi, présidente de la paroisse réformée de Sonvilier, remercie le comité d'avoir engagé un interprète pour le français.

Après le traitement des points de l'ordre du jour, Hansruedi Spichiger donne la parole à Bruno Knüsel, ancien administrateur fiscal du canton de Berne, qui présente un exposé sur l'évolution prévisible des revenus tirés des impôts paroissiaux.

À l'issue de l'exposé, Hansruedi Spichiger remercie M. Knüsel pour ces précieuses informations et lui remet un petit cadeau. Il précise que le texte de l'exposé sera téléchargeable sur le site de l'association.



Enfin, il réitère ses remerciements à l'endroit de la paroisse d'Anet pour son accueil. Il exprime également sa gratitude à toutes les personnes engagées dans les conseils de paroisse, en précisant qu'elles donnent un visage à l'Église. Enfin, il remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à l'Assemblée générale et leur souhaite un bon voyage de retour. Il clôt l'assemblée à 12 h 05.

Worb, le 16 juin 2017

Le président

Le secrétaire

Hansruedi Spichiger

Richard Volz